



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

SIGNATURE DE LA CHARTE DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

Mardi 19 octobre 2021

SIGNATURE DE LA CHARTE DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

Mardi 19 octobre 2021, Claude Cannet, Vice-présidente chargée du maintien à domicile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des affaires sociales, et Carole Chenuet, Conseillère départementale déléguée à l'action sociale territorialisée, signe à Baudemont la première charte partenariale relative au « premier accueil social inconditionnel de proximité ».

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE), C'EST QUOI ?

Contractualisation entre l'Etat et de Département pour une durée de 3 ans de 2019 à 2021, prolongée jusqu'au 30 juin 2022 (avec peut-être une 4^e année envisagée).

Les engagements du Département sur un plan d'actions autour de 4 axes (3 axes obligatoires) sont :

- **Axe 1** : Développer et accompagner les sorties positives de l'ASE
- **Axe 2** : Renforcer le travail social
- **Axe 3** : Initier rapidement l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et renforcer la garantie d'activité
- **Axe optionnel** : Déployer la stratégie nationale d'inclusion numérique sur le Département

Actions supplémentaires autour de l'« Aller vers » (sur le territoire Croix Rouge sur Roues)

Engagements financiers à parité entre Etat / Département
Budget global 2020 : 1,8 M € (900 000 € Etat / 900 000 € Département). Pour 2021 : avenant financier en cours de construction.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ ?

Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation de la personne aux décisions qui la concernent.

Il est inconditionnel car il a vocation à recevoir toute personne qui le souhaite : accueil neutre, ouvert à tous, gratuit et offrant des temps de réception sans rendez-vous et sur rendez-vous.

Il est dit de proximité car il doit être facilement accessible à toutes les personnes concernées. Chaque citoyen devrait pouvoir se rendre dans un lieu d'accueil en 30 min de transport maximum.

Les acteurs concernés

- Les services du Département ;
- Les Centres communaux d'action sociale et Centres intercommunaux d'action sociale ;
- Les espaces France service.

En bref, les structures qui assurent des missions d'accueil généraliste.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Pour le public

- Disposer d'un lieu d'accueil à proximité garant d'une écoute, d'une réponse adaptée et complète ;
- Avoir le choix de se rendre dans le lieu d'accueil qu'il souhaite en étant assuré de la fiabilité de la réponse ;
- Avoir face à lui des professionnels soucieux d'apporter une réponse coordonnée qui évite les redondances et les erreurs d'orientation.

Pour les partenaires

- Favoriser les échanges et créer de l'intelligence collective ;
- Renforcer les compétences sur de nouvelles problématiques ;
- Donner du sens à l'action publique.

En somme, être au service du public, en mobilisant un réseau de partenaires sur un territoire et ne plus raisonner uniquement avec l'approche de la structure de rattachement.

Pour les professionnels de l'accueil

- Valoriser le métier d'accueillant encore malheureusement trop peu reconnu ;
- Développer une véritable culture commune ;
- Casser les représentations.

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126

71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr - presse@saoneetloire71.fr